



# COMPTES ANNUELS

Sanlam Maroc

AU 31 DÉCEMBRE 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023  
AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Sanlam Maroc, société anonyme au capital de 411.687.400 DH, dont le siège social est à Casablanca, 216 Bd Zerktoni, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 22341, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

**Mercredi 10 mai 2023 à 10 heures**

L'ordre du jour va porter sur les points suivants :

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022.
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
3. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2022.
5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.
6. Approbation des conventions prévues par l'article 56 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 ;
7. Fixation des montants de jetons de présence à attribuer aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé.
8. Renouvellement de mandats d'Administrateurs.
9. Pouvoirs à conférer.

Tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire présenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier.

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée, soit personnellement, soit par procuration, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote en adressant leur demande, avant le 08 mai 2023, à l'adresse mail : [assemblee.generale@sanlam.ma](mailto:assemblee.generale@sanlam.ma)

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle qu'amendée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 et la loi 20-19.

Conformément à l'article 121 de la loi n°20-19 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, tout actionnaire remplissant les conditions prévues à l'article 117 de ladite loi, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ce ou ces projets de résolutions doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31.12.2022, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net comptable de **370 167 852,09 Dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31.12.2022.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31.12.2022 se traduisant par un bénéfice net comptable de **370 167 852,09 Dirhams** :

Bénéfice net	370 167 852,09 DH
Réserve légale	Néant
Report à nouveau antérieur	4 669 926,98 DH

<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>374 837 779,07 DH</b>
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244,00 DH
Réserve générale	222 000 000,00 DH
Superdividende	123 506 220,00 DH

Solde à affecter au report à nouveau	<b>4 630 315,07 DH</b>
--------------------------------------	------------------------

L'Assemblée Générale décide donc sur proposition du conseil d'administration, la mise en distribution d'un dividende global de **148 207 464 DH** représentant un dividende de 36 DH par action et d'affecter au compte Report à Nouveau, le solde non distribué, soit **4 630 315,07 DH**.

Ce dividende de 36 DH par action sera mis en paiement conformément à la réglementation des assurances et la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir du mois de juin 2023.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 du 29/07/2015, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Les actionnaires concernés n'ont pas pris part au vote.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale, approuve les conventions réglementées qui ont été présentées lors du conseil d'administration du 22 février 2023, dans tous leurs effets.

Les actionnaires concernés n'ont pas pris part au vote.

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 22 février 2023, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de 1 800 000 dirhams, au titre de jetons de présence.

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de certains membres du conseil d'administration expire à l'issue de la présente Assemblée Générale.

En conséquence, elle décide de renouveler, sur proposition du Conseil d'Administration, le mandat des membres du conseil d'administration suivants pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31.12.2025 :

- Sanlam Pan Africa Maroc, représentée par Monsieur Emmanuel BRULE ;
- Sanlam Pan Africa Holdings Maroc, représentée par Monsieur William Robertson DOMMISSE ;
- Sanam Holding, représentée par Monsieur Ismail FARIH.
- Monsieur Emmanuel BRULE;
- Monsieur Kofi Jude BUCKNOR;
- Monsieur Mohamed BERRADA;
- Madame Margaret Mercer DAWES ;

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

# COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2022



## BILAN - ACTIF

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Actif	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Amort. Prov. Exercice	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>19 778 296 444,91</b>	<b>1 574 945 671,75</b>	<b>18 203 350 773,16</b>	<b>18 081 345 051,08</b>
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>150 834 080,16</b>	<b>131 766 611,34</b>	<b>19 067 468,82</b>	<b>28 515 735,09</b>
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	150 834 080,16	131 766 611,34	19 067 468,82	28 515 735,09
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 912 004 850,01</b>	<b>235 731 766,14</b>	<b>1 676 273 083,87</b>	<b>1 671 827 942,54</b>
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	1 565 268 811,69		1 565 268 811,69	1 565 268 811,69
Autres immobilisations incorporelles	346 736 038,32	235 731 766,14	111 004 272,18	106 559 130,85
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>431 520 740,50</b>	<b>358 654 295,77</b>	<b>72 866 444,73</b>	<b>86 864 271,84</b>
Terrains	17 676 955,19		17 676 955,19	10 584 750,00
Constructions	9 474 211,61	1 549 516,72	7 924 694,89	11 878 032,06
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel transport	1 023 619,97	943 659,33	79 960,64	38 686,66
M. M. B. et aménagements divers	402 439 396,91	356 161 119,72	46 278 277,19	63 412 256,70
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	906 556,82		906 556,82	950 546,42
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>1 160 721 680,68</b>	<b>424 487 121,99</b>	<b>736 234 558,69</b>	<b>709 460 723,60</b>
Prêts immobilisés	57 181 418,48	26 127 684,95	31 053 733,53	43 255 386,88
Autres créances financières	613 265 668,66	129 349 904,94	483 915 763,72	445 205 551,37
Titres de participation	490 274 593,54	269 009 532,10	221 265 061,44	220 999 785,35
Autres titres immobilisés				
<b>PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPER* D'ASSURANCE</b>	<b>16 123 215 093,56</b>	<b>424 305 876,51</b>	<b>15 698 909 217,05</b>	<b>15 584 676 378,01</b>
Placements immobiliers	2 887 307 426,31	303 366 809,77	2 583 940 616,54	2 710 315 148,39
Obliga., bons et titres de créances négociables	1 205 796 186,74		1 205 796 186,74	1 002 554 706,29
Actions et parts sociales	10 471 982 510,17	120 939 066,74	10 351 043 443,43	10 994 857 560,25
Prêts et effets assimilés	6 612 670,83		6 612 670,83	9 139 375,52
Dépôts en comptes indisponibles	1 550 873 551,60		1 550 873 551,60	867 166 839,65
Placement* affectés aux contrats en unités de cpt				
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements	642 747,91		642 747,91	642 747,91
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF</b>				
Dimin. des créances immo. et des placem.				
Aug* des dettes de financ. et des prov. Tech.				
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>5 667 171 505,00</b>	<b>1 068 688 253,67</b>	<b>4 598 483 251,33</b>	<b>4 125 350 457,00</b>
<b>PART DE S CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.</b>	<b>1 009 994 951,69</b>		<b>1 009 994 951,69</b>	<b>955 288 047,95</b>
Provisions pour primes non acquises	111 667 771,00		111 667 771,00	120 199 490,22
Provisions pour sinistres à payer	642 344 674,97		642 344 674,97	563 526 907,08
Provisions des assurances-vie	255 982 505,72		255 982 505,72	271 561 650,65
Autres provisions techniques				
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 773 061 060,89</b>	<b>995 862 383,78</b>	<b>2 777 198 677,11</b>	<b>2 439 455 130,33</b>
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	89 165 342,34		89 165 342,34	37 663 158,94
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	2 611 618 515,30	937 645 579,40	1 673 972 935,90	1 594 355 914,54
Personnel débiteur	7 459 539,93		7 459 539,93	6 973 946,91
Etat débiteur	185 395 863,04		185 395 863,04	174 115 405,85
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	171 495 024,16	58 216 804,38	113 278 219,78	169 589 274,50
Comptes de régularisation-Actif	707 926 776,12		707 926 776,12	456 757 429,59
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)</b>	<b>884 115 492,42</b>	<b>72 795 869,89</b>	<b>811 319 622,53</b>	<b>730 607 278,72</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (Ets circulants)</b>				
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>161 990 740,59</b>		<b>161 990 740,59</b>	<b>332 490 269,24</b>
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TGR et C.C.P.	161 970 655,58		161 970 655,58	332 461 174,45
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	20 085,01		20 085,01	29 094,79
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 607 458 690,52</b>	<b>2 643 603 925,42</b>	<b>22 963 854 765,08</b>	<b>22 539 185 777,32</b>

Arrêté l'Actif du bilan 2022 à la somme de :

Vingt-deux milliards neuf cent soixante-trois millions huit cent cinquante quatre mille sept cent soixante-cinq dirhams virgule huit centimes.

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

### I - Compte Technique Assurances Vie

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Cessions	Net	Net
<b>1- PRIMES</b>	<b>932 121 062,21</b>	<b>23 338 167,58</b>	<b>908 782 894,63</b>	<b>891 987 229,47</b>
Primes émises	932 121 062,21	23 338 167,58	908 782 894,63	891 987 229,47
<b>2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>19 743,52</b>		<b>19 743,52</b>	<b>90 019,74</b>
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	6 502,66		6 502,66	76 355,74
Reprises d'exploitation, transferts de charges	13 240,86		13 240,86	13 664,00
<b>3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYÉS</b>	<b>952 705 714,04</b>	<b>24 911 585,00</b>	<b>927 794 129,04</b>	<b>943 900 394,91</b>
Prestations et frais payés	986 875 841,54	56 841 779,93	930 034 061,61	771 170 771,77
Variation des provisions pour sinistres à payer	-37 124 772,80	-16 351 050,00	-20 773 722,80	24 533 703,66
Variation des provisions des assurances vie	18 049 728,82	-15 579 144,93	33 628 873,75	105 266 704,87
Var des prov pour fluctuations de sinistralité	11 159 168,38		11 159 168,38	21 064 911,00
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions techniques des Contrats en Unités de Comptes				
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-26 254 251,90		-26 254 251,90	21 864 303,61
Variation des autres provisions techniques				
<b>4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>132 083 197,42</b>		<b>132 083 197,42</b>	<b>143 866 001,30</b>
Charges d'acquisition des contrats	67 942 837,39		67 942 837,39	71 911 407,93
Achats consommés de matières et fournitures	3 117 627,71		3 117 627,71	4 066 020,58
Autres charges externes	14 643 634,40		14 643 634,40	13 401 496,77
Impôts et taxes	3 909 743,41		3 909 743,41	4 413 449,48
Charges de personnel	42 067 230,75		42 067 230,75	44 741 298,96
Autres charges d'exploitation	5 025,62		5 025,62	
Dotations d'exploitation	397 098,14		397 098,14	5 332 327,58
<b>5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	<b>211 515 444,97</b>		<b>211 515 444,97</b>	<b>304 310 535,45</b>
Revenus des placements	168 690 226,64		168 690 226,64	84 377 561,00
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	1 480,35		1 480,35	1 480,35
Profits sur réalisation de placements	41 043 947,72		41 043 947,72	195 100 597,36
Ajust. de VARCUC (1)(plus-values non réalisées)				
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	1 495 435,06		1 495 435,06	3 025 611,44
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	284 355,20		284 355,20	21 805 285,30
<b>6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	<b>63 184 948,46</b>		<b>63 184 948,46</b>	<b>67 125 587,14</b>
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	11 451 375,64		11 451 375,64	11 614 300,55
Pertes de change				
Amortissement des différences sur prix de remboursement	139 231,10		139 231,10	2 273,24
Pertes sur réalisation de placements	12 276 107,72		12 276 107,72	45 797 439,96
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Ajust. de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)				
Autres charges de placements	198 378,25		198 378,25	
Dotations sur placement	39 119 855,75		39 119 855,75	9 711 573,39
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-4 317 609,22</b>	<b>-1 573 417,42</b>	<b>-2 744 191,80</b>	<b>41 495 801,31</b>

## BILAN - PASSIF

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Passif	Exercice		Exercice précédent
	Brut	Net	Net
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>20 939 260 852,52</b>		<b>20 440 034 301,76</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 981 986 832,28</b>		<b>4 755 909 570,19</b>
Capital social ou fonds d'établissement	411 687 400,00		411 687 400,00
Actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé, dont versé	411 687 400,00		411 687 400,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 154 962 986,95		1 154 962 986,95
Ecarts de réévaluation	27 732 511,78		27 732 511,78
Réserve légale	41 597 414,48		41 597 414,48
Autres réserves	2 971 168 740,00		2 755 168 740,00
Report à nouveau (1)	4 669 926,98		4 959 469,04
Fonds social complémentaire			
Résultat nets en instance d'affectation (1)			
<b>Résultat net de l'exercice (1)</b>	<b>370 167 852,09</b>		<b>359 801 047,94</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS</b>			
Provisions réglementées			
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts pour fond d'établissement			
Autres dettes de financement			
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>15 957 274 020,24</b>		<b>15 684 124 731,57</b>
Provisions pour primes non acquises	911 929 191,40		920 064 240,15
Provisions pour sinistres à payer	7 744 704 402,78		7 672 529 968,46
Provisions des assurances-vie	5 811 082 112,85		5 793 032 384,03
Provisions pour fluctuations de sinistralité	1 056 933 753,25		997 238 382,68
Provisions pour aléas financiers			
Provisions techniques des contrats en unités de compte			
Provisions pour participation aux bénéfices	121 936 743,83		148 190 995,73
Provisions techniques sur placement	242 079 401,63		137 171 258,47
Autres provisions techniques	68 608 414,50		15 897 502,05
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</b>			
Augmentation des créances immobilisées et des placements			
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques			
<b>PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>1 631 188 231,39</b>		<b>1 627 168 104,37</b>
<b>DETTES POUR ESPÈCES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES</b>	<b>398 716 676,02</b>		<b>355 667 826,32</b>
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	398 716 676,02		355 667 826,32
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 232 471 555,37</b>		<b>1 271 500 278,05</b>
Cessionnaires et comptes rattachés crédeurs	247 550 167,59		290 815 090,21
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés crédeurs	406 649 416,72		425 848 862,79
Personnel crédeur	80 420 205,75		69 063 837,77
Organismes sociaux crédeurs	16 098 594,38		14 035 599,69
Etat crédeur	111 102 906,59		95 005 347,21
Comptes d'associés crédeurs			
Autres créanciers	352 546 465,06		349 471 327,84
Comptes de régularisation-passif	18 103 799,28		27 260 212,54
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)</b>			
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>	<b>393 405 681,17</b>		<b>471 983 371,19</b>
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques	393 405 681,17		471 983 371,19
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 963 854 765,08</b>		<b>22 539 185 777,32</b>

Arrêté le passif du bilan 2022 à la somme de :

Vingt-deux milliards neuf cent soixante-trois millions huit cent cinquante quatre mille sept cent soixante-cinq dirhams virgule huit centimes.

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

### II - Compte Technique Assurances Non-Vie

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4

# COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2022



## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) III - Compte Technique Assurances Vie & Non-Vie

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
<b>1 PRIMES</b>	<b>5 962 646 219,23</b>	<b>585 347 296,76</b>	<b>5 377 298 922,47</b>	<b>5 031 904 558,04</b>
• Primes émises	5 954 511 170,49	576 815 577,53	5 377 695 592,96	5 063 211 842,30
• Variation des provisions pour primes non acquises	-8 135 048,74	-8 531 719,23	396 670,49	31 307 284,26
<b>2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>103 167 109,91</b>		<b>103 167 109,91</b>	<b>32 972 574,23</b>
• Subventions d'exploitation			0,00	0,00
• Autres produits d'exploitation	95 715 647,52		95 715 647,52	27 835 949,71
• Reprises d'exploitation; transferts de charges	7 451 462,39		7 451 462,39	5 136 624,52
<b>3 PRESTATIONS ET FRAIS</b>	<b>4 418 814 791,93</b>	<b>271 775 617,78</b>	<b>4 147 039 174,15</b>	<b>3 886 257 410,11</b>
• Prestations et frais payés	4 242 438 597,67	208 536 994,82	4 033 901 602,85	3 547 077 894,85
• Variation des provisions pour sinistres à payer	72 174 434,32	78 817 767,89	-6 643 333,57	105 969 445,87
• Variation des provisions des assurances-vie	18 049 728,82	-15 579 144,93	33 628 873,75	105 266 704,87
• Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	59 695 370,57		59 695 370,57	103 049 393,15
• Variation des provisions pour aléas financiers			0,00	0,00
• Variation des provisions techniques des contrats en U.C.			0,00	0,00
• Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-26 254 251,90		-26 254 251,90	21 864 303,61
• Variation des autres provisions techniques	52 710 912,45		52 710 912,45	3 029 667,76
<b>4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 397 153 653,26</b>	<b>1 397 153 653,26</b>	<b>1 323 332 794,77</b>	<b>1 323 332 794,77</b>
• Charges d'acquisition des contrats	683 879 613,73		683 879 613,73	627 121 660,63
• Achats consommés de matières et fournitures	51 923 777,55		51 923 777,55	52 009 747,75
• Autres charges externes	188 575 378,42		188 575 378,42	160 873 465,98
• Impôts et taxes	39 433 473,98		39 433 473,98	36 357 231,76
• Charges de personnel	278 319 377,75		278 319 377,75	277 373 451,81
• Autres charges d'exploitation	6 131 343,64		6 131 343,64	4 704 552,51
• Dotations d'exploitation	148 890 688,19		148 890 688,19	164 892 684,33
<b>5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	<b>664 180 030,43</b>		<b>664 180 030,43</b>	<b>1 054 680 479,09</b>
• Revenus des placements	476 754 075,74		476 754 075,74	301 647 637,02
• Gains de change			0,00	0,00
• Produits des diff. s/prix de remboursement à percevoir	2 976,18		2 976,18	2 995,24
• Profits sur réalisation de placements	157 915 965,82		157 915 965,82	674 911 732,63
• Ajustements de VARCUC (1) (+ values non réalisées)			0,00	0,00
• Profits provenant de la réévaluation des placements affectés			0,00	0,00
• Intérêts et autres produits de placements	8 384 150,65		8 384 150,65	11 919 366,20
• Reprises sur charges de placements; trsferts de charges	21 122 862,04		21 122 862,04	66 198 748,00
<b>6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	<b>258 820 848,42</b>		<b>258 820 848,42</b>	<b>480 567 175,01</b>
• Charges d'intérêts			0,00	0,00
• Frais de gestion des placements	63 199 142,15		63 199 142,15	46 439 665,59
• Pertes de change			0,00	0,00
• Amortissement des différences s/prix de remboursement	3 594 508,32		3 594 508,32	3 403 676,03
• Pertes sur réalisation de placements	51 777 572,40		51 777 572,40	301 488 408,64
• Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés			0,00	0,00
• Ajustements de VARCUC (1) (- values non réalisées)			0,00	0,00
• Autres charges de placements	851 843,39		851 843,39	1 285 906,58
• Dotations sur placements	139 397 782,16		139 397 782,16	127 949 518,17
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE VIE+NON VIE (1+2-3-4+5-6)</b>	<b>655 204 065,96</b>	<b>313 571 678,98</b>	<b>341 632 386,98</b>	<b>429 400 231,47</b>

## ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

I - tableau de formation des résultats (T.F.R.)		Exercice	Exercice précédent
<b>1 Primes acquises</b>		<b>5 962 646 219,23</b>	<b>5 560 415 603,51</b>
1a Primes émises		5 954 511 170,49	5 621 141 573,37
1b Variation des provisions pour primes non acquises		-8 135 048,74	60 725 969,86
2 Variation des provisions mathématiques		-238 782 165,08	-271 759 576,90
3 Ajustement VARCUC			
<b>4 Charges des prestations</b>		<b>4 573 634 694,75</b>	<b>4 260 659 764,09</b>
4a Prestations et frais payés (hors rubrique 9)		4 219 749 646,02	3 706 933 275,45
4b Variation des provisions pour prestations et diverses		353 885 048,73	553 726 488,64
<b>A SOLDE DE SOUSCRIPTION "MARGE BRUTE"</b>		<b>1 627 793 689,56</b>	<b>1 571 515 416,32</b>
5 Charges d'acquisition		683 879 613,73	627 121 660,63
6 Autres charges techniques d'exploitation		713 274 039,53	696 211 134,14
8 Produits techniques d'exploitation		103 167 109,91	32 972 574,23
<b>B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>		<b>1 293 986 543,35</b>	<b>1 290 360 220,54</b>
<b>C MARGE D'EXPLOITATION</b>		<b>333 807 146,21</b>	<b>281 155 195,78</b>
8 Produits nets des placements (hors ajustement VARCUC)		405 359 182,01	574 113 304,08
9 Participations aux résultats et charges des intérêts crédités		83 962 262,26	146 829 024,91
<b>D SOLDE FINANCIER</b>		<b>321 396 919,75</b>	<b>427 284 279,17</b>
<b>E RESULTAT TECHNIQUE BRUT</b>		<b>655 204 065,96</b>	<b>708 439 474,95</b>
10 Part des réassureurs dans les primes acquises		585 347 296,76	528 511 045,47
11 Part des réassureurs dans les prestations payées		208 536 994,82	184 210 496,29
12 Part des réassureurs dans les provisions		63 238 622,96	65 261 305,70
<b>F SOLDE DE REASSURANCE</b>		<b>-313 571 678,98</b>	<b>-279 039 243,48</b>
<b>G RESULTAT TECHNIQUE NET</b>		<b>341 632 386,98</b>	<b>429 400 231,47</b>
13 Résultat non technique courant		70 533 903,93	-16 410 012,09
14 Résultat non technique non courant		-15 985 323,39	-1 973 975,83
<b>H RESULTAT NON TECHNIQUE</b>		<b>54 548 580,54</b>	<b>-18 383 987,92</b>
<b>I RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>396 180 967,52</b>	<b>411 016 243,55</b>
15 Impôts sur les sociétés		26 013 115,43	51 215 195,61
<b>J RESULTAT NET</b>		<b>370 167 852,09</b>	<b>359 801 047,94</b>
<b>16 MARGE D'EXPLOITATION NETTE DE REASSURANCE</b>		<b>20 235 467,23</b>	<b>2 115 952,30</b>

II - Capacité d'autofinancement (C.A.F.) - Autofinancement		Exercice	Exercice précédent
1	Résultat net de l'exercice		
(+)	Bénéfice	370 167 852,09	359 801 047,94
(-)	Perte		
2 (+)	Dotations d'exploitation	53 844 009,87	59 494 342,60
3 (+)	Dotations sur placements	139 397 782,16	127 949 518,17
4 (+)	Dotations non techniques courantes	21 555 259,39	49 845 164,09
5 (+)	Dotations non techniques non courantes		
6 (-)	Reprises d'exploitation		
7 (-)	Reprises sur placements	21 122 862,04	66 198 748,00
8 (-)	Reprises non techniques courantes	11 664 144,98	3 280 613,03
9 (-)	Reprises non techniques non courantes		
10 (-)	Profits provenant de la réévaluation		
11 (+)	Pertes provenant de la réévaluation		
12 (-)	Produits des cessions d'immobilisations	8 643 775,49	327 233,14
13 (+)	V.N.A. des immobilisations cédées	8 643 775,49	138 168,73
(=)	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>552 177 896,49</b>	<b>527 421 647,36</b>
14 (-)	Distribution de bénéfices	144 090 590,00	82 337 480,00
(=)	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>408 087 306,49</b>	<b>445 084 167,36</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.  
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.  
(3) Y compris les reprises sur subventions.

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) IV - Compte Non Technique

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	OPERATIONS		Taux de l'exercice	Exercice précédent
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices Précédents		
<b>1- PRODUITS NON TECHNIQUES courants</b>	<b>102 356 067,81</b>	<b>3 271 914,15</b>	<b>105 627 981,96</b>	<b>35 647 219,36</b>
Produits d'exploitation non techniques courants				
Intérêts et autres produits non techniques courants	91 200 119,31		91 200 119,31	32 366 219,33
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir				
Autres produits non techniques courants		2 763 717,67	2 763 717,67	387,00
Reprises non techniques, transferts de charges	11 155 948,50	508 196,48	11 664 144,98	3 280 613,03
<b>2- CHARGES NON TECHNIQUES courantes</b>	<b>35 094 078,03</b>		<b>35 094 078,03</b>	<b>52 057 231,45</b>
Charges d'exploitation non techniques courantes	197 620,64		197 620,64	502 647,06
Charges financières non techniques courantes	143 563,87		143 563,87	47 247,63
Amortissement des différences sur prix de remboursement				
Autres charges non techniques courantes	13 197 634,13		13 197 634,13	1 662 172,67
Dotations non techniques courantes	21 555 259,39		21 555 259,39	49 845 164,09
<b>Résultat non technique courant (1 - 2)</b>	<b>67 261 989,78</b>	<b>3 271 914,15</b>	<b>70 533 903,93</b>	<b>-16 410 012,09</b>
<b>3- PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS</b>	<b>11 044 069,87</b>		<b>11 044 069,87</b>	<b>2 482 996,61</b>
Produits des cessions d'immobilisations	8 643 775,49		8 643 775,49	327 233,14
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	2 400 294,38		2 400 294,38	2 155 763,47
Reprises non courantes, transferts de charges				
<b>4- CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES</b>	<b>20 108 432,49</b>	<b>6 920 960,77</b>	<b>27 029 393,26</b>	<b>4 456 972,44</b>
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	8 643 775,49		8 643 775,49	138 168,73
Subventions accordées				
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres charges non courantes	11 464 657,00	6 920 960,77	18 385 617,77	4 318 803,71
Dotations non courantes				
<b>Résultat non technique non courant (3 - 4)</b>	<b>-9 064 362,62</b>	<b>-6 920 960,77</b>	<b>-15 985 323,39</b>	<b>-1 973 975,83</b>
<b>RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>58 197 627,16</b>	<b>-3 649 046,62</b>	<b>54 548 580,54</b>	<b>-18 383 987,92</b>

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) V - Récapitulation

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

LIBELLE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
I- RESULTAT TECHNIQUE VIE	-2 744 191,80	41 495 801,31
II- RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	344 376 578,78	387 904 430,16
III- RESULTAT NON TECHNIQUE	54 548 580,54	-18 383 987,92
IV- RESULTAT AVANT IMPOTS	396 180 967,52	411 016 243,55
V- IMPOTS SUR LES RESULTATS	26 013 115,43	51 215 195,61
<b>VI- RESULTAT NET</b>	<b>370 167 852,09</b>	<b>359 801 047,94</b>
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	1 120 318 083,12	1 196 387 784,66
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	5 024 327 979,69	4 923 169 826,70
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	116 672 051,83	38 130 215,97
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 261 318 114,64</b>	<b>6 157 687 827,33</b>
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	1 123 062 274,92	1 154 891 983,35
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	4 679 951 400,91	4 535 265 396,54
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	62 123 471,29	56 514 203,89
IMPOTS SUR LES RESULTATS	26 013 115,43	51 215 195,61
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 891 150 262,55</b>	<b>5 797 886 779,39</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>370 167 852,09</b>	<b>359 801 047,94</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

### I - Synthèse des masses du bilan

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Masses	Exercice 2022	Exercice 2021	Variations a - b	
			Emplois c	Ressources d
1 Financement Permanent (moins rubrique 16)	4 981 986 832,28	4 755 909 570,19		226 077 262,09
2 Moins actif immobilisé (moins rubrique 26)	2 504 441 556,11	2 496 668 673,07	7 772 883,04	
<b>3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1 - 2) (A)</b>	<b>2 477 545 276,17</b>	<b>2 259 240 897,12</b>		<b>218 304 379,05</b>
4 Provisions techniques nettes de cessions (16 - 32)	14 947 279 068,55	14 728 836 683,62		218 442 384,93
5 Placements moins dépôts des réassureurs (26 - 42)	15 300 192 541,03	15 229 008 551,69	71 183 989,34	
<b>6 = BESOIN EN COUVERTURE (4 - 5) (B)</b>	<b>-352 913 472,48</b>	<b>-500 171 868,07</b>		<b>147 258 395,59</b>
7 Actif circulant (moins rubrique 32)	3 588 518 299,64	3 170 062 409,05	418 455 890,59	
8 Passif circulant (moins rubrique 42)	1 232 471 555,37	1 271 500 278,05	39 028 722,68	
<b>9 = BESOIN DE FINANCEMENT (7 - 8) (C)</b>	<b>2 356 046 744,27</b>	<b>1 898 562 131,00</b>		

# COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2022



## ÉTAT DES DÉROGATIONS

Au : 31/12/2022

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation Financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

## TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Identifiant Fiscal	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1			2	3	4	5	6	7	8	9
<b>I- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>										
SANLAM Asset Management Maroc	Finances	40427592	5 000 000	99,99%	4 999 600,00	4 999 600,00	31/12/2022	11 139 879,14	1 413 844,64	259 200,00
DAYAM	Investissement	40182776	19 524 458	100,00%	19 524 458,00	-	31/12/2021	6 864 766,59	-397 494,28	
DARIF	Investissement	1105111	50 000 000	44,52%	22 261 900,00	11 725 342,73	31/12/2021	26 336 391,90	-772 853,40	
Partenariat Capital Maroc	Investissement	40394259	47 000 000	100,00%	46 999 600,00	32 528 023,15	31/12/2020	38 733 942,78	-1 925 863,54	
LUXOR	Hôtelier	1031892	92 667 000	100,00%	64 500 000,00	64 500 000,00	31/12/2022	19 713 243,31	-10 861 362,54	
SAHAM HOTEL	Hôtelier	40175297	121 237 600	13,20%	223 973 300,00	-	31/12/2022	10 925 509,89	-1 398 592,53	
Action Participation KHALLADI	Energies et Mines	33623743	131 514 000	24,00%	131 513 500,00	131 513 500,00	31/12/2021	131 236 663,31	70 576,56	
Jadis	Immobilier	40169334	8 205 400	90,50%	7 405 400,00	6 901 760,00	31/12/2022	6 936 996,97	-39 435,91	
STOKVIS NORD AFRIQUE	Commerce et transport	1620634	91 951 500	32,44%	46 357 420,89	46 357 420,89	31/12/2021	265 251 609,85	-10 307 807,98	3 738,06
<b>II- PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCES</b>										
WAFA ASSURANCE	ASSURANCES	1085467	350 000 000	0,59%	76 234 156,99	76 234 156,99	31/12/2021	5 731 021 448,12	536 459 748,19	2 477 880,00
STE MAROCAINE A LEXPORT	ASSURANCES	1003169	50 000 000	2,00%	750 000,00	750 000,00	31/12/2021	126 706 438,41	7 990 406,04	-
AFRICA First Assist	ASSURANCES	1030998	50 000 000	25,00%	100 000 000,00	100 000 000,00	31/12/2021	245 863 247,71	33 524 866,87	7 500 000,00
AFRICAIN RE	ASSURANCES	3117 028 344	50 000 000	0,20%	3 746 796,45	3 746 796,45	31/12/2021	10 765 586 913,20	406 608 808,20	436 642,85
CAT	ASSURANCES	1085427	162 656 000	16,16%	26 290 600,00	26 290 600,00	31/12/2021	564 635 098,03	271 043 663,48	40 224 618,00
<b>TOTAL</b>					<b>774 556 732,33</b>	<b>505 547 200,21</b>				<b>50 902 078,91</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS

### I- Provisions techniques

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

LIBELLE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	920 064 240,09	120 199 490,22	799 864 749,87	-8 135 048,76	-8 531 719,23	396 670,47	911 929 191,34	111 667 771,00	800 261 420,34
Provisions pour sinistres à payer	7 672 529 968,46	563 526 907,08	7 109 003 061,38	72 174 434,32	78 817 767,89	-6 643 335,57	7 744 704 402,78	642 344 674,97	7 102 359 727,81
Provisions des assurances-vie	5 793 032 384,03	271 561 650,65	5 521 470 733,38	18 049 728,82	-15 579 144,93	33 628 873,75	5 811 082 112,85	255 982 505,72	5 555 099 607,13
Provisions pour fluctuations de sinistralité	997 238 382,68		997 238 382,68	59 695 370,57		59 695 370,57	1 056 933 753,25		1 056 933 753,25
Provisions pour aléas financiers									
Provisions des contrats en U.C.									
Provisions pour participation aux bénéfices	148 190 995,73		148 190 995,73	-26 254 251,90		-26 254 251,90	121 936 743,83		121 936 743,83
Provisions techniques sur placements	137 171 258,47		137 171 258,47	104 908 143,16		104 908 143,16	242 079 401,63		242 079 401,63
Autres Provisions techniques	15 897 502,05		15 897 502,05	52 710 912,45		52 710 912,45	68 608 414,50		68 608 414,50
<b>TOTAL</b>	<b>15 684 124 731,51</b>	<b>955 288 047,95</b>	<b>14 728 836 683,56</b>	<b>273 149 288,66</b>	<b>54 706 903,73</b>	<b>218 442 384,93</b>	<b>15 957 274 020,18</b>	<b>1 009 994 951,69</b>	<b>14 947 279 068,49</b>

### II- Autres provisions

Au : 31/12/2022

Nature	Montant début de l'exercice	Dotations			Reprises			montant fin d'exercice
		d'exploitation technique	sur placements	non techniques	d'exploitation technique	sur placements	non techniques	
1-Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	553 867 283,57			5 675 712,83		14 116 807,67	545 426 188,73	
2-Provisions réglementées								
3-Provisions durables pour risques et charges								
<b>SOUS-TOTAL (A)</b>	<b>553 867 283,57</b>			<b>5 675 712,83</b>		<b>14 116 807,67</b>	<b>545 426 188,73</b>	
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	968 434 398,67	95 046 678,32	5 150 246,76	15 563 218,08	2 354 499,48	2 025 840,18	1 068 658 253,67	
5-Autres provisions pour risques et charges								
6-Provisions pour dépréc. des cptes de trésorerie								
<b>SOUS-TOTAL (B)</b>	<b>968 434 398,67</b>	<b>95 046 678,32</b>	<b>5 150 246,76</b>	<b>15 563 218,08</b>	<b>2 354 499,48</b>	<b>2 025 840,18</b>	<b>1 068 658 253,67</b>	
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>1 522 301 682,24</b>	<b>95 046 678,32</b>	<b>5 150 246,76</b>	<b>21 238 930,91</b>	<b>2 354 499,48</b>	<b>16 142 647,85</b>	<b>1 614 084 442,40</b>	

## TABLEAU DES CRÉANCES

Au : 31/12/2022

Créances	Total	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>								
<b>Immobiliations financières</b>								
- Prêts immobilisés	57 181 418,48	54 542 738,45	2 638 680,03					
- Autres créances financières	613 265 666,66	573 387 399,89	39 878 266,77					
<b>Placements affectés aux opérations d'assurance</b>								
- Obligations et bons et Titres non négociables	1 205 796 186,74	925 896 186,74	279 900 000,00		328 789 000,00	877 007 186,74		
- Prêts et effets assimilés	6 612 670,83	5 706 470,83	906 200,00					
- Créances pour dépôts auprès des cédantes								
<b>Sous-total</b>	<b>1 882 855 944,71</b>	<b>1 559 532 795,91</b>	<b>323 323 148,80</b>		<b>328 789 000,00</b>	<b>877 007 186,74</b>		
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>								
- Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 009 994 951,69	753 140 534,87	256 854 416,92					
- Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	89 165 342,34	57 693 664,29	31 471 678,05					
- Assurés, Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	2 611 618 515,30	1 047 714 607,42	1 563 903 907,88					
- Personnel	7 459 539,93		7 459 539,93					
- Etat	185 395 863,04	154 628 645,22	30 767 217,82		185 395 863,04			
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	171 495 024,16	74 544 420,16	96 950 604,00					
- Compte de régularisation-actif	707 926 776,12	250 945 551,11	456 981 225,01					
<b>Sous-total</b>	<b>4 783 056 012,58</b>	<b>2 338 667 423,06</b>	<b>2 444 388 589,62</b>		<b>185 395 863,04</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>6 665 911 957,29</b>	<b>3 898 200 218,97</b>	<b>2 767 711 738,42</b>		<b>514 184 863,04</b>	<b>877 007 186,74</b>		

## ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Au : 31/12/2022

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation Financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

## TABLEAU DES PLACEMENTS AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Éléments de l'actif	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation (1)	Plus ou moins valeur latente
• Terrains (2311, 2312, 2316, 2611)	665 336 051,93	665 336 051,93	664 323 000,00	-1 013 051,93
• Constructions (2313, 2321, 2323, 2325, 2327, 2612)	645 934 504,74	341 018 178,25	494 106 000,00	153 087 821,75
• Parts et actions de sociétés immobilières (2613)	1 551 374 819,95	1 551 374 819,95	1 294 992 497,92	-256 382 322,03
• Autres placements immobiliers (2318, 2328, 2618)				
• Placements immobiliers en cours (2392, 2619)	51 813 216,49	51 813 216,49	60 463 000,00	8 649 783,51
<b>TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>2 914 458 593,11</b>	<b>2 609 542 266,62</b>	<b>2 513 884 497,92</b>	<b>-95 657 768,70</b>
• Obligations de l'Etat (26211, 26221)	50 002 259,56	50 002 259,56	50 055 259,56	53 000,00
• Bons du Trésor (26213, 26223)	67 761 484,56	67 571 000,00	67 426 000,00	-145 000,00
• Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)				
• Titres hypothécaires (2623) (Obligations)				
• Titres de créances négociables (2624)	100 000 000,00	100 000 000,00	99 702 000,00	-298 000,00
• Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508)	990 632 442,62	968 506 641,03	952 836 641,03	-15 670 000,00
<b>TOTAL OBLIGATIONS, BONS &amp; TITRES DE CRÉANCES NEGOCIABLES</b>	<b>1 208 396 186,74</b>	<b>1 186 079 900,59</b>	<b>1 170 019 900,59</b>	<b>-16 060 000,00</b>
• Titres de participation (2510, 2631)	774 556 732,33	505 547 200,23	671 442 000,00	165 894 799,77
• Actions cotées (2632)	3 499 517 918,27	3 487 393 918,27	3 421 958 000,00	-65 435 918,27
• OPCVM Obligations (2634)	5 134 325 335,74	5 134 325 335,74	4 973 692 000,00	-160 633 335,74
• OPCVM Actions (2635)	240 827 854,19	240 827 854,19	217 024 000,00	-23 803 854,19
• OPCVM Divers (2636) destinés aux FPC en Titrisation	24 329 355,00	24 329 355,00	25 313 000,00	983 645,00
• Autres Actions et Parts Sociales (2633, 2638, 3501)	1 748 382 578,21	1 589 244 000,00	1 577 424 000,00	-11 820 000,00
<b>TOTAL ACTIONS ET TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>11 421 939 773,74</b>	<b>10 981 667 663,43</b>	<b>10 886 853 000,00</b>	<b>-94 814 663,43</b>
• Prêts en première hypothèque (2641),(2411)	259 295,76	259 295,76	259 295,76	
• Avances sur polices vie (2643)				
• Prêts nantis par des obligations (2644)				
• Autres prêts (2415, 16, 18, 83, 87, 2488, 2648, 2683, 2688)	615 608 849,23	497 233 555,10	497 233 555,10	
<b>TOTAL PRETS ET CRÉANCES IMMOBILISÉES</b>	<b>615 868 144,99</b>	<b>497 492 850,86</b>	<b>497 492 850,86</b>	
• Dépôts à terme (2651)	1 036 214 367,84	1 036 214 367,84	1 036 214 367,84	
• OPCVM Monétaires (2653)	936 131 406,15	936 131 406,15	936 733 000,00	601 593,85
• Autres dépôts (2486, 2658)	61 834 360,89	61 834 360,89	61 834 360,89	
• Valeurs remises aux cédantes (2672)				
• Créances pour espèces remises aux cédantes (2675)				
<b>TOTAL DEPOTS</b>	<b>2 034 180 134,88</b>	<b>2 034 180 134,88</b>	<b>2 034 781 728,73</b>	<b>601 593,85</b>
• Placements immobiliers (2661)				
• Obligations et bons (2662)				

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022



Fidarc Grant Thornton  
7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca, Maroc

Aux Actionnaires de la société  
**SANLAM MAROC S.A.**  
216, Bd Zerkouni  
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 11 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Sanlam Maroc S.A. qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 4.981.986.832,28 dont un bénéfice net de MAD 370.167.652,09.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Sanlam Maroc S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



PwC Maroc  
Lot 57 Taar CFC-Casa Anfa  
2020 Hay Hassani Casablanca

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<b>Evaluation des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie</b>	
<p>Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie figurant au bilan pour un montant de MMAD 7.062, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.</p> <p>Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle, le cas échéant.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>L'estimation de ces provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles, et requiert également l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèses à retenir dans l'estimation du coût des sinistres survenus, déclarés ou non.</p> <p>Compte tenu du poids relatif des provisions techniques des contrats d'assurance Non-Vie dans le bilan de la compagnie et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ;</li> <li>Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie ;</li> <li>Tester, par sondage, la fiabilité des états produits et utilisés par la compagnie pour déterminer les provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie et rapprocher les données issues de ces états et des outils de calcul avec la comptabilité ;</li> <li>Examiner la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que celle des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable ;</li> <li>Tester le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche ;</li> <li>Examiner le rapport de certification de l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability adequacy test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ;</li> <li>Réaliser des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice.</li> </ul>

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<b>Evaluation des provisions mathématiques en Assurance Vie</b>	
<p>Le montant des provisions mathématiques s'élève à MMAD 5.764 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et ceux pris par les assurés.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2022 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions mathématiques en Assurance Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ;</li> <li>Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et à la détermination des provisions mathématiques en Assurance Vie ;</li> <li>Mettre en œuvre des procédures visant à tester par sondage la fiabilité des données servant de base aux estimations ;</li> <li>Revoir le rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ;</li> <li>Tester par sondage le calcul des provisions mathématiques et leur conformité à la réglementation ;</li> <li>Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées.</li> <li>Réaliser des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle ou inattendue significative.</li> </ul>

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<b>Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers</b>	
<p>Les valeurs nettes comptables des actions non cotées et des placements immobiliers affectés aux opérations d'assurance s'élèvent respectivement à MMAD 870 et MMAD 2.584 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces placements sont régis par un ensemble de dispositions réglementaires portant notamment sur les règles de leur évaluation. Ainsi, ces placements doivent être évalués à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.</p> <p>Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.</p> <p>L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluer la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs aux méthodes de valorisation ;</li> <li>Apprécier les méthodologies retenues et la pertinence des hypothèses utilisées pour valoriser ces actifs par rapport aux pratiques de marché ;</li> <li>Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ;</li> <li>Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ;</li> <li>Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.</li> </ul>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

6

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Driss Sijouj - Casablanca  
Tél: 05 22 54 41 00 - Fax: 05 22 28 66 70  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

PwC Maroc



Leïla SIJELMASSI  
Associée

7



# COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2022



## Bilan consolidé

En milliers de dirhams

ACTIF	31.12.2022	31.12.2021
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>1 412 199</b>	<b>1 411 550</b>
Ecart d'acquisition	1 224 540	1 224 540
Autres immobilisations incorporelles	187 659	187 010
<b>PLACEMENTS</b>	<b>14 752 923</b>	<b>15 636 666</b>
Immobiliers de placement	1 390 792	1 499 830
Placements financiers	13 362 131	14 136 836
<b>INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES</b>	<b>134 493</b>	<b>125 269</b>
<b>PART DES CÉSSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS</b>	<b>1 009 783</b>	<b>955 288</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>5 030 430</b>	<b>4 799 107</b>
Droit d'usage - IFRS16	19 791	15 511
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	240 643	284 730
Participation aux bénéfices différés actif	138 626	5 667
Impôts différés actif	39 125	60 387
Stocks	1 380 088	1 373 672
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 864 360	1 676 467
Créances d'impôts exigibles	337 418	325 091
Autres créances	1 010 379	1 057 582
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>514 900</b>	<b>366 134</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>22 854 728</b>	<b>23 294 014</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 039 778</b>	<b>5 301 048</b>
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>	<b>5 039 735</b>	<b>5 301 003</b>
Capital	411 687	411 687
Primes d'émission et de fusion	1 169 922	1 169 922
Réserves consolidées	3 528 304	3 112 530
Résultat net-part du groupe	-70 178	606 864
<b>INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE</b>	<b>43</b>	<b>45</b>
<b>PASSIFS À LONG TERME</b>	<b>189 812</b>	<b>169 515</b>
Dettes de location - IFRS16	16 637	9 440
Provisions pour risques et charges	146 727	133 627
Dettes de financement	26 448	26 448
<b>PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE</b>	<b>14 589 711</b>	<b>14 719 288</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	14 589 711	14 533 813
Participation aux bénéfices différés passif		185 475
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>2 436 035</b>	<b>2 618 691</b>
Impôts différés passif	703 936	866 535
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 113 234	1 130 673
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	166 076	153 632
Autres dettes	452 811	467 851
<b>DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME</b>	<b>599 392</b>	<b>485 472</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>22 854 728</b>	<b>23 294 014</b>

## Compte de résultat consolidé

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Primes acquises</b>	<b>5 962 658</b>	<b>5 560 352</b>
Primes émises	5 954 524	5 621 076
Variation des primes non acquises	8 134	-60 724
<b>Autres produits hors activité d'assurance</b>	<b>87 218</b>	<b>80 321</b>
<b>Résultat net de placement</b>	<b>-602 686</b>	<b>1 216 696</b>
<b>Résultat des placements</b>	<b>-599 666</b>	<b>1 233 600</b>
Produits sur les placements	677 387	1 428 169
Charges sur les placements	-1 277 053	-194 569
<b>Variation des dépréciations sur placements</b>	<b>-3 020</b>	<b>-16 904</b>
Reprises des dépréciations sur les placements	18 224	-7 267
Dotations des dépréciations sur les placements	-21 244	-9 637
<b>Charges techniques des activités d'assurance</b>	<b>-3 988 028</b>	<b>-4 122 011</b>
<b>Résultat net des cessions en réassurance</b>	<b>-313 887</b>	<b>-279 043</b>
<b>Frais d'acquisition des contrats</b>	<b>-683 893</b>	<b>-627 118</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-646 028</b>	<b>-846 848</b>
Charges nettes d'exploitation	-197 467	-250 885
Charges salariales	-325 179	-319 788
Reprises des amortissements et dépréciations	57 267	-22 659
Dotations des amortissements et dépréciations	-180 649	-253 516
<b>Autres Produits et charges hors exploitation</b>	<b>-19 883</b>	<b>12 094</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>-204 529</b>	<b>994 443</b>
Résultat net de change	180	97
Charges et Produits de financement	1 517	474
Quote part dans les résultats des Entreprises associées ou co-Entreprises	16 858	3 236
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-185 974</b>	<b>998 250</b>
Impôt sur le résultat	115 794	-391 387
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-70 178</b>	<b>606 864</b>
se répartissant entre :		
Intérêts minoritaires	2	2
Résultat part du groupe	-70 180	606 863

## Tableau de Flux de Trésorerie consolidé

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>-185 974</b>	<b>998 250</b>
Ajustements :		
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	98 613	239 170
Variation nette des provisions techniques	27 656	242 279
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-16 858	-3 236
<b>CORRECTIONS DES ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE RÉSULTAT SANS IMPACT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>109 411</b>	<b>478 214</b>
Plus ou moins values nettes sur cessions	10 413 203	16 201 006
Charges liées aux dettes de financement	2 073	1 650
<b>RECLASSEMENT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 415 276</b>	<b>16 202 656</b>
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	1 107 866	-705 335
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	-231 329	113 617
Variation des autres actifs et passifs	-228 234	-254 146
Charge d'impôt exigible de l'exercice	-45 137	-67 336
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7 500	5 375
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>10 949 379</b>	<b>16 771 294</b>
Cessions de titres de participations consolidés nette de la trésorerie cédée	0	-44
Incidende des autres flux liés aux opérations d'investissements	0	207 000
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE</b>	<b>0</b>	<b>206 956</b>
Cessions et remboursement des obligations	0	4 000
Cessions des actions et des opcv	0	479 026
Cessions des immeubles	22 986	23 031
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CÉSSIONS ET REMBOURSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>22 986</b>	<b>506 057</b>
Acquisitions des obligations	-58 800	0
Acquisitions des actions et des opcv	-10 374 794	-17 475 584
Acquisition des immeubles	-2 728	-581
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>-10 436 322</b>	<b>-17 476 165</b>
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-49 616	-167 893
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS ET CÉSSIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>-49 616</b>	<b>-167 893</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-10 462 952</b>	<b>-16 931 045</b>
Dividendes payés	-144 089	-82 338
<b>Total flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires</b>	<b>-144 089</b>	<b>-82 338</b>
Variation nettes des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-287 171	32 216
<b>Total variation nette des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements</b>	<b>-287 171</b>	<b>32 216</b>
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	435	6 000
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	-6 172	-4 545
Intérêts payés sur dettes de financement	-2 073	-1 650
Variation nette des comptes courants	-12 511	27 358
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE</b>	<b>-20 321</b>	<b>27 163</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>-451 581</b>	<b>-22 959</b>
Variation de la trésorerie	34 846	-182 710
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>-119 337</b>	<b>63 373</b>
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>	<b>-84 492</b>	<b>-119 337</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>34 845</b>	<b>-182 710</b>

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dirhams

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<b>SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2021.12</b>	<b>411 687</b>	<b>1 169 922</b>	<b>2 951 438</b>	<b>198 166</b>	<b>4 731 213</b>	<b>47</b>	<b>4 731 260</b>
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			198 166	-198 166		0	
Résultat de la période				606 864	606 864	-2	606 863
Résultat global de l'année			0	606 864	606 864	-2	606 863
Effet de variation du périmètre			207 000	0	207 000		207 000
Dividendes versés			-82 338		-82 338		-82 338
Autres impacts			-161 736	0	-161 736		-161 736
<b>CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021.12</b>	<b>411 687</b>	<b>1 169 922</b>	<b>3 112 530</b>	<b>606 864</b>	<b>5 301 003</b>	<b>45</b>	<b>5 301 048</b>
<b>SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2022.12</b>	<b>411 687</b>	<b>1 169 922</b>	<b>3 112 530</b>	<b>606 864</b>	<b>5 301 003</b>	<b>45</b>	<b>5 301 048</b>
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			606 864	-606 864	0	0	
Résultat de la période				-70 178	-70 178	-2	-70 180
Résultat global de l'année			0	-70 178	-70 178	-2	-70 180
Effet de variation du périmètre			0	0	0		0
Dividendes versés			-144 089		-144 089		-144 089
Autres impacts		0	-47 001		-47 001		-47 001
<b>CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022.12</b>	<b>411 687</b>	<b>1 169 922</b>	<b>3 528 304</b>	<b>-70 178</b>	<b>5 039 735</b>	<b>43</b>	<b>5 039 778</b>



## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

#### 1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2022

##### 1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale de Sanlam Group, la société Sanlam Maroc est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,
- Le siège social de la société Sanlam Maroc est situé au 216, bd Mohamed Zerkouni, 20000 Casablanca.

##### 1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 22 Février 2023.

#### 1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe Sanlam Maroc sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2022.

##### 1.2.1 Référentiel comptable

En application des dispositions de la circulaire n°06/05 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux AMMC relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, les états financiers consolidés de Sanlam Maroc au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS ( International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB ( International Accounting Standards Board) et en vigueur au 31 décembre 2022. Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2022 reprennent les éléments de 2021.

##### 1.2.2 Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

L'application des amendements suivants, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe Sanlam :

- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire
- IFRS 3 Regroupements d'entreprise – Mise à jour de la référence au Cadre conceptuel
- IAS 16 Immobilisations corporelles – Produits générés avant l'utilisation prévue
- Améliorations annuelles – Cycle 2018-2020

##### 1.2.3 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB et non anticipés par le Groupe

IFRS 17 – Contrats d'assurance - IFRS 17 a été adoptée par l'IASB en mai 2017 et a fait l'objet d'amendements par l'IASB en juin 2020 puis décembre 2021. Elle est d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. IFRS 17 pose les principes pour la reconnaissance, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir pour les contrats d'assurance et remplace la norme IFRS 4 - Contrats d'assurance.

Le Groupe Sanlam étudie actuellement les impacts de l'application de la norme IFRS 17 sur ses états financiers consolidés, et s'attend à ce que ces impacts soient matériels.

Le Groupe ne s'attend pas à des impacts matériels des autres textes d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et non anticipés.

#### 1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Sanlam Maroc et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles Sanlam Maroc, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants sur une base consolidée :

- Total actif : 0,5 %
- Capitaux propres : 0,5 %
- Résultat : 1 %
- Chiffre d'affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour Sanlam Maroc. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles Sanlam Maroc exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand Sanlam Maroc a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle Sanlam Maroc en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère,

des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

#### 1.4 Règles et méthodes d'évaluation

##### 1.4.1 Contrats émis par la compagnie

###### 1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

###### a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

###### (b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3.

###### 1.4.1.2. Classification et mode de comptabilisation

###### (a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

###### (b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- L'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- Les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- L'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

###### (c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

###### Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

###### Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

#### Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

#### Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- La provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- La provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Sanlam Maroc n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

#### Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dit participatifs, Sanlam Maroc a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur.

La participation aux bénéfices différée qui résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

#### Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

#### (d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées.

Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant et de la participation active différée. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

#### 1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par Sanlam Maroc sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

#### 1.4.1.4 Opérations de réassurance

##### (a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traitées sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 1.4.1.1. Classification et mode de comptabilisation. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

##### (b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et récessionnaires.

#### 1.4.2 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

##### Classification et évaluation des actifs financiers :

Deux critères sont considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- Le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers,
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».

Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- HTC – Held to collect : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
- HTC&S – Held to collect & sale : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
- Autres / HFS – Held for sale : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification	Valorisation	Dépréciation sous IFRS9
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti <sup>*</sup>	OUI
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Fonds de placement- OPCVM	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Titres détenus pour des fins de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	NON

\* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

En milliers de dirhams

Instruments financiers	31.12.2021				31.12.2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	4 301 401			4 301 401	3 530 758			3 530 758
Actions non cotées et titres assimilés- JV par résultat		695 243		695 243		855 943		855 943
Obligations du secteur privé - JV par résultat	55 725			55 725	147 707			147 707
Bons du trésor - JV par résultat				-	0			0
Fonds de placements - JV par résultat	7 395 514			7 395 514	6 715 526			6 715 526
<b>Total actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>11 752 640</b>	<b>695 243</b>		<b>12 447 883</b>	<b>10 393 991</b>	<b>855 943</b>		<b>11 249 934</b>

#### Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

#### 1.4.3 Contrats de location

La norme IFRS 16 - Contrats de locations, publiée le 13 Janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 & 27.

Selon l'IFRS 16, il y a un contrat de location lorsque le bailleur ne garde plus un droit de substitution substantiel d'une part et d'autre part, le preneur acquiert le droit de contrôler l'utilisation de l'actif pendant une période donnée en échange d'une contrepartie :

#### Existence d'un actif identifié\*

\* Pas d'actif identifié si le fournisseur conserve un droit de substitution substantiel



Droit pour le preneur de contrôler l'utilisation du bien pour une période déterminée et moyennant une rémunération

- Décider l'utilisation du bien déterminé (comment et pour quelle fin l'actif est utilisé)
- Obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien



LOCATION

Les composantes locatives et non locatives sont comptabilisées séparément :

- La norme IFRS 16 s'applique à la composante locative
- D'autres normes s'appliquent à la composante non locative

Les preneurs peuvent faire le choix par catégorie de bien sous-jacent de comptabiliser les composantes locatives et non locatives en tant que contrat de location. En pratique, le groupe n'applique pas cette mesure de simplification.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

**Options retenues :**

Sanlam Maroc a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

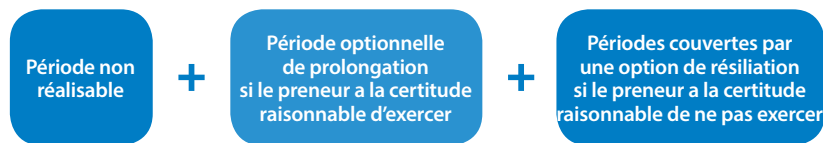
- Contrat de location relatif à des biens de faible valeur.
- Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

**Comptabilité du Groupe : Comptabilisation, évaluation et présentation**

Étapes	Description
Comptabilisation et évaluation initiale	Initialement comptabilisation d'un droit d'utilisation de l'actif et d'un passif de location à la valeur actualisée des paiements de loyers. L'actif de droit d'utilisation est ajusté des préparations de loyers, avantages reçus, coûts directs initiaux engagés par le preneur, estimations des coûts de restauration, d'enlèvement et de démantèlement
Évaluation ultérieure du droit d'utilisation et du passif de location	Le droit d'utilisation de l'actif est amorti conformément à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles. Le Groupe augmente le passif lié au contrat de location afin de refléter les intérêts et réduit le passif des paiements de loyers effectués
Présentation du droit d'utilisation dans les états financiers	Séparément des autres actifs (non pris en location), ou avec les actifs sous-jacents correspondants en détaillant en annexe les postes contenant les actifs de droit d'utilisation. Charges d'amortissement en frais généraux
Présentation du passif de location dans les états financiers	Séparément des autres passifs, ou avec ces autres passifs et communication en annexe des postes contenant les passifs de location. Charges d'intérêts en Produit Net Bancaire

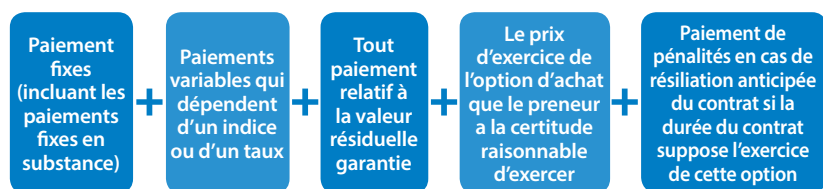
**Durée du contrat de location :**

En ce qui concerne la durée de location, elle est synthétisée comme suit :



**Passif de location :**

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée de :



L'évaluation ultérieure du passif de location correspond aux situations nécessitant une réévaluation du contrat ainsi que leur impact

- Changement dans l'évaluation initiale de la durée de la location ou des options d'achat/résiliation :
  - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
  - Révision du taux d'actualisation
- Changements dans les indices ou les taux affectant les paiements :
  - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
  - Taux d'actualisation inchangé

**1.4.4 Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont des actifs matériels qui sont détenus pour être utilisés dans la production, la fourniture de services ou à des fins administratives propres à la compagnie.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, deux modèles à choisir :

- Modèle du coût : La valeur correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles);
- Modèle de la réévaluation : La méthode de la réévaluation est une méthode qui est préconisée lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'une immobilisation dans ce cas, correspond au montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles).

**L'approche par composants :** Le coût total d'une immobilisation doit être réparti entre ses différents éléments constitutifs ; chaque élément doit être comptabilisé séparément lorsque les composants ont des durées d'utilisation différentes ou procurent des avantages selon un rythme différent.

**La base amortissable d'un actif :** le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. La base amortissable d'un actif est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle.

**Option retenue :**

Le Groupe a opté pour le modèle du coût pour l'évaluation des immobilisations corporelles.

**1.4.5 Immobilisations incorporelles**

Conformément à la norme, les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements selon le mode linéaire et des pertes de valeur.

A fin 2022, l'écart d'acquisition de Sanlam Maroc a fait l'objet d'un test de dépréciation et il n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation

**1.4.6 Immeubles de placement :**

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

**Valorisation :**

- Le modèle de la juste valeur : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont réévalués à la fin de chaque période de reporting. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles se produisent. « La juste valeur est le prix auquel le bien pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance, sans déduction des coûts de transaction (voir IFRS 13) ».
- Le modèle du coût : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. La juste valeur est indiquée en annexe. Les gains et pertes sur cession sont comptabilisés en résultat.

**Option retenue :**

Le groupe Sanlam Maroc applique le modèle de la juste valeur pour l'évaluation des immeubles de placement.

**1.4.7 IFRIC 23 :**

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC (Interpretation committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôts sur le résultat, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'interprétation prévoit deux méthodes de transitions :

- Méthode totalement rétrospective, qui prévoit le retraitement des états financiers comparatifs présentés ;
- Méthode partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

**1.4.8 Les avantages au personnel :**

La norme IAS 19 a pour but de prescrire le traitement comptable relatif à tous les avantages accordés au personnel (sauf ceux auxquels s'appliquent les autres normes).

Les avantages au personnel comprennent :

- Les avantages à court terme : comme les salaires et cotisations sociales, les congés annuels payés et les congés de maladie payés, l'intéressement et les primes, et les avantages en nature (logement, voiture...) dont bénéficient le personnel en activité ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi : comme les indemnités de retraite, les indemnités de fin de carrière, l'assistance médicale postérieure à l'emploi et les autres prestations de retraite ;
- Les avantages à long terme : comme les primes d'ancienneté, les absences de longue durée rémunérées, les indemnités de fin de carrière, les autres primes et les rémunérations différées ;
- Les indemnités de fin de contrat : notamment les indemnités de licenciement et les indemnités des départs volontaires du personnel.

**1.4.9 Impôts différés :**

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Le taux d'impôt retenu sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

# COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2022



## NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de Sanlam Maroc se présente comme suit :

Entités	% de contrôle au 31 Décembre 2022	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2022	% de contrôle au 31 Décembre 2021	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2021
Sanlam Maroc	100%	IG	100%	IG
Africa First Assist	25%	MEE	25%	MEE
Sanlam Asset Management Maroc	100%	IG	100%	IG
Sanlam Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace Développement	100%	IG	100%	IG
Ryad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	100%	IG
Tamaris Garden	100%	IG	100%	IG
Participation Khalladi	100%	IG	100%	IG

IG : Intégration Globale ;  
MEE : Mise En Equivalence

## NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Primes émises et produits des autres activités

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	Vie	Non Vie	Total	Vie	Non Vie	Total
Primes émises	932 120	5 022 404	5 954 524	918 638	4 702 438	5 621 076
Autres produits hors activité d'assurance	52 224	34 994	87 218	28 383	51 938	80 321
<b>TOTAL</b>	<b>984 344</b>	<b>5 057 398</b>	<b>6 041 742</b>	<b>947 021</b>	<b>4 754 376</b>	<b>5 701 397</b>

### Produits nets de placement

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des immeubles	46 759	75 839
Revenus - Avances et avances en compte courant - entités immobilières	5 608	1 820
Revenus obligations	49 892	46 138
Surcote / décote obligations	-3 589	-3 396
Revenus instruments de capitaux propres	198 857	176 390
Revenus des OPCVM	109 942	0
Revenus des autres prêts	24 193	22 429
Revenus trésorerie et équivalents de trésorerie	2 227	5 164
Frais de gestion des placements	-43 876	-53 992
Plus values sur cession des Immeubles	8 535	23 031
Plus value de cession - Instruments de capitaux propres	-992 684	703 730
Plus values de cession - OPCVM	-5 530	206 738
Variation des dépréciations sur placements	-3 020	29 704
+/- Valeur de consolidation		-16 899
<b>PRODUITS NETS DE PLACEMENTS</b>	<b>-602 686</b>	<b>1 216 696</b>

### Charges nettes d'exploitation

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Achats de marchandises revendus	9 593	10 631
Consommation de matières et fournitures	18 056	59 856
Autres charges opérationnelles	77 814	-32 339
Autres produits opérationnels	-591	-683
Charges externes	-250 373	-231 750
Impôts et taxes	-46 693	-52 759
Pertes sur créances irrécouvrables	-5 273	-3 841
<b>CHARGES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>-197 467</b>	<b>-250 885</b>

### Charges techniques des activités d'assurance

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Sinistres payés	-986 875	-3 255 558	-4 242 433	-802 983	-2 928 296	-3 731 279
Variation provisions mathématiques	-19 243	169 244	150 001	-73 818	249 043	175 225
Variation des provisions pour sinistres à payer	37 125	-267 575	-230 450	-33 162	-396 655	-429 817
Variation des provisions pour frais de gestion de sinistres	1 190	-11 030	-9 840	-4 088	-17 819	-21 907
Variation provisions pour participation aux bénéfices	26 255	0	26 255	-21 864	0	-21 864
Variation de la participation aux bénéfices différée actif (par P&L)	318 434		318 434	-92 374		-92 374
Variation de la provision pour capitalisation			0	6 445	-6 440	5
<b>TOTAL</b>	<b>-623 114</b>	<b>-3 364 919</b>	<b>-3 988 033</b>	<b>-1 021 844</b>	<b>-3 100 167</b>	<b>-4 122 011</b>

## NOTE 4 : NOTE RELATIVE AU BILAN

### Actifs valorisés au coût amorti

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti	2 238 299	1 828 250
Créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	2 302 576	2 424 809
Prêts et créances au coût amorti	248 947	250 274
<b>TOTAL</b>	<b>4 789 822</b>	<b>4 503 333</b>
Dépréciation actifs financiers au coût amorti	-126 102	-139 297
Dépréciation créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	-836 424	-791 082
<b>TOTAL ACTIFS AU COÛT AMORTI NETS DES DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>3 827 296</b>	<b>3 572 954</b>

### Actifs valorisés à la juste valeur par résultat

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Actions et autres titres à revenu variable	4 386 701	4 996 644
Coté	3 530 758	4 301 401
Non coté	855 943	695 243
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 707	55 725
Coté	147 707	55 725
Non coté		
Fonds de placement	6 715 526	7 395 514
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>11 249 934</b>	<b>12 447 883</b>

### Autres actifs incorporels

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Autres Immobilisations incorporelles	509 406	475 467
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>509 406</b>	<b>475 467</b>
Amortissement des Autres Immobilisations incorporelles	-321 747	-288 457
<b>TOTAL AMORTISSEMENT</b>	<b>-321 747</b>	<b>-288 457</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>187 659</b>	<b>187 010</b>

### Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Terrains	178 030	182 080
Constructions	220 482	240 627
Installations techniques, Matériel et outillages	156 148	151 656
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	379 931	421 893
Autres immobilisations corporelles	4 529	4 012
Matériel de transport	1 065	1 011
Immobilisations corporelles en cours	7988	950
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>948 173</b>	<b>1 002 229</b>
Dépréciation - Terrains	-60 560	-51 980
Dépréciation - Constructions	-176 467	-174 826
Amortissement - Matériel de transport	-968	-954
Amortissements - Installations techniques, Matériel et outillages	-128 992	-125 183
Amortissements - Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	-338 655	-362 814
Amortissements - Autres immobilisations corporelles	-1 888	-1 742
<b>TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-707 530</b>	<b>-717 499</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>240 643</b>	<b>284 730</b>

### Immobilier de placement

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Terrains	600 507	600 285
Constructions	755 539	774 675
Autres placements immobiliers	51 813	131 970
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>1 407 859</b>	<b>1 506 930</b>
Amortissement des constructions	-17 067	-7 100
<b>TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-17 067</b>	<b>-7 100</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 390 792</b>	<b>1 499 830</b>

### Impôts différés

En milliers de dirhams

IMPOTS DIFFERES ACTIF	31.12.2022	31.12.2021
Impôts sur les instruments financiers	-	-57 813
Impôts sur les immeubles de placement	-	11 889
Impôts sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts	14 247	16 594
Impôts sur les avantages au personnel	-	32 885
Impôts sur les immobilisations incorporelles	152	7 284
Impôts sur les immobilisations corporelles	-	2 033
Autres	24 725	47 515
<b>TOTAL</b>	<b>39 124</b>	<b>60 387</b>

### IMPOTS DIFFERES PASSIF

	31.12.2022	31.12.2021
Impôts sur les instruments financiers	21 863	252 674
Impôts sur les avantages au personnel	-	35 407
Impôts sur les immeubles de placement	56 415	74 276
Impôts sur les immobilisations incorporelles	15 737	64
Impôts sur les immobilisations corporelles	39 669	40 367
Autres	605 658	499 154
<b>TOTAL</b>	<b>703 935</b>	<b>866 535</b>

### Créances relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Primes acquise non émises	224 536		224 536	205 601		205 601
Comptes courants avec d'autres compagnies d'assurance	173 672		173 672	144 999		144 999
Créances sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	2 302 576	-836 424	1 466 152	2 126 375	-800 508	1 325 867
<b>TOTAL</b>	<b>2 700 784</b>	<b>-836 424</b>	<b>1 864 360</b>	<b>2 476 975</b>	<b>-800 508</b>	<b>1 676 467</b>

### Dettes relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations de réassurance (cession) - crédit	398 717	355 668
Comptes courants créditeur avec d'autres compagnies d'assurance	417 051	436 659
Dettes sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	297 466	338 346
<b>TOTAL</b>	<b>1 113 234</b>	<b>1 130 673</b>

## NOTE 5 : NOTE RELATIVE À LA SITUATION FINANCIÈRE

### Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

En milliers de dirhams

PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE NON VIE	31.12.2022	31.12.2021
Provisions pour primes non acquises	110 538	120 199
Provisions pour sinistres à payer	589 118	493 031
<b>TOTAL</b>	<b>699 656</b>	<b>613 230</b>
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE	31.12.2022	31.12.2021
Provisions d'assurance vie	255 982	271 562
Provisions pour sinistres à payer	54 145	70 496
<b>TOTAL</b>	<b>310 127</b>	<b>342 058</b>
TOTAL PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	31.12.2022	31.12.2021
	<b>1 009 783</b>	<b>955 288</b>

### Participation aux bénéfices différés

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	165 515	26 889	138 626	5667	123 637	-117 970
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	0	0	0	0	61 838	-61 838
<b>TOTAL</b>	<b>165 515</b>	<b>26 889</b>	<b>138 626</b>	<b>5 667</b>	<b>185 475</b>	<b>-179 808</b>

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes financières à court terme	599 392	485 472
Disponibilité (Banque, CCP, caisse)	514 900	366 134
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>-84 492</b>	<b>-119 338</b>

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	31.12.2022				31.12.2021			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	5 954 524	114 301	-27 083	6 041 742	5 621 076	105 607	-25 286	5 701 397
Résultat d'exploitation	-52 698	-5 514	-146 317	-204 529	1 157 481	25 485	-188 523	994 443
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		16 858		16 858	0	3 236		3 236
Charge ou produit d'is	118 331	1 264	-3 801	115 794	-400 581	-13 687	22 881	-391 387
Résultat net	37 930	21 134	-129 242	-70 178	756 426	-5 975	-143 587	606 864
Capitaux propres	4 191 942	1 562 659	-714 822	5 039 778	4 333 274	1 661 482	-693 707	5 301 048
Dettes de financements		26 448	0	26 448	9 440	26 448	0	35 888
Placements	16 378 757	508 489	-2 134 323	14 752 923	17 333 264	517 376	-2 213 974	15 636 666
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-745 393	-227 624	-454 121	-1 427 138	-734 143	-218 028	-443 870	-1 396 041
Titres mis en équivalence		69 586	64 907	134 493	0	60 362	64 907	125 269
Acquisitions d'actifs non courants	39 181	10 114		49 295	167 038	487		167 525
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21 816 120</b>	<b>2 536 276</b>	<b>-1 497 668</b>	<b>22 854 728</b>	<b>22 108 001</b>	<b>2 594 468</b>	<b>-1 408 455</b>	<b>23 294 014</b>

Information sectorielle par zone géographique

En milliers de dirhams

	31.12.2022						31.12.2021					
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	6 068 825				-27 083	6 041 742	5 726 683				-25 286	5 701 397
Résultat d'exploitation	-58 212				-146 317	-204 529	1 182 966				-188 523	994 443
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	16 858					16 858	3 236					3 236
Charge ou produit d'is	119 595				-3 801	115 794	-414 268				22 881	-391 387
Résultat net	59 064				-129 242	-70 178	750 452				-143 587	606 864
Capitaux propres	5 754 601				-714 822	5 039 778	5 994 756				-693 707	5 301 048
Dettes de financements	26 448				0	26 448	35 888				0	35 888
Placements	16 887 246				-2 134 323	14 752 923	17 850 640				-2 213 974	15 636 666
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-973 017				-454 121	-1 427 138	-952 171				-443 870	-1 396 041
Titres mis en équivalence	69 586				64 907	134 493	60 362				64 907	125 269
Acquisitions d'actifs non courants	49 295					49 295	167 525					167 525
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 352 396</b>				<b>-1 497 668</b>	<b>22 854 728</b>	<b>24 702 469</b>				<b>-1 408 455</b>	<b>23 294 014</b>

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fidaroc Grant Thornton  
7, Boulevard Driss Staoui  
Casablanca, Maroc

PwC Maroc  
Lot 57 Tour CFC-Casa Anfa  
20220 Hay Hassani Casablanca

Aux Actionnaires de la société  
**SANLAM MAROC S.A.**  
216, Bd Zerkouni  
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société SANLAM MAROC S.A. et de ses filiales (Groupe Sanlam Maroc), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5.039.778 dont une perte nette consolidée de KMAD 70.178.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

2

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<b>Evaluation des provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie</b>	
<p>Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie figurant au bilan pour un montant de MMAD 7 062, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.</p> <p>Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle, le cas échéant.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.4.1.2 des notes annexes aux comptes consolidés, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>L'estimation de ces provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles, et requiert également l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèses à retenir dans l'estimation du coût des sinistres survenus, déclarés ou non.</p> <p>Compte tenu du poids relatif des provisions pour sinistres des contrats d'assurance Non-Vie dans le bilan de la compagnie et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ;</li> <li>Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie ;</li> <li>Tester, par sondage, la fiabilité des états produits et utilisés par la compagnie pour déterminer les provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie et rapprocher les données issues de ces états et des outils de calcul avec la comptabilité ;</li> <li>Examiner la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que celle des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable ;</li> <li>Tester le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche ;</li> <li>Examiner le rapport de certification de l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability adequacy test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ;</li> <li>Réaliser des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice.</li> </ul>

3

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<b>Evaluation des provisions mathématiques en Assurance Vie</b>	
<p>Le montant des provisions mathématiques s'élève à MMAD 5.764 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et ceux pris par les assurés.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.4.1.2-c des notes annexes aux états financiers consolidés, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2022 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions mathématiques afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ;</li> <li>Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et à la détermination des provisions mathématiques en assurance Vie ;</li> <li>Mettre en œuvre des procédures visant à tester par sondage la fiabilité des données servant de base aux estimations ;</li> <li>Procéder à la revue du rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ;</li> <li>Tester par sondage le calcul des provisions mathématiques et leur conformité à la réglementation ;</li> <li>Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées ;</li> <li>Réaliser des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle ou inattendue significative.</li> </ul>

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<b>Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers</b>	
<p>Les valeurs nettes comptables consolidées des actions non cotées et des placements immobiliers s'élèvent respectivement à MMAD 855 et MMAD 1.391 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces placements sont comptabilisés selon le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et la norme IFRS 9 pour les actions non cotées (comme indiqué dans les notes 1.4.2 et 1.4.6 des notes annexes aux états financiers consolidés).</p> <p>Ces actifs doivent être évalués à chaque clôture afin de refléter leur valeur de marché. Les profits et les pertes résultant des variations de juste valeur doivent être comptabilisés en résultat.</p> <p>Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.</p> <p>L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la mise en œuvre des méthodes de valorisation ;</li> <li>Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ;</li> <li>Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ;</li> <li>Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ;</li> <li>Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ;</li> <li>Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.</li> </ul>

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 mars 2023

**Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROG GRANT THORNTON**

FIDAROG GRANT THORNTON  
Member of Grant Thornton  
International  
7 Bd. Oued Bouregba - Casablanca  
Tél. : 05 22 54 41 00 - Fax : 05 22 29 98 70  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

**PwC MAROC**

PwC Maroc  
11, rue de la Liberté - Casablanca  
Tél. : 05 22 22 22 22 - Fax : 05 22 22 22 22  
PwC Maroc - Casablanca  
Leïla SJELMASSI  
Associée

Le rapport financier annuel tel que prévu par la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, est disponible sur le site web de la Compagnie : [www.sanlam.ma/fr/publications-financieres](http://www.sanlam.ma/fr/publications-financieres)